

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

POLITIQUE NUMÉRO 2024-02

POLITIQUE NUMÉRO 2024-02, INTITULÉ « CODE DE CIVILITÉ AU TRAVAIL »

ATTENDU QUE la politique numéro 2024-02, intitulée « Code de civilité au travail de la Municipalité de Saint-René-de-Matane est une référence pour orienter les relations interpersonnelles en milieu de travail. Il se veut un acte d’engagement de chacun de faire preuve de savoir-vivre afin de favoriser un milieu de travail respectueux, harmonieux et sain pour tous;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

QUE la politique suivante soit adoptée :

1. OBJECTIFS

- Susciter une réflexion individuelle et collective sur la manière d’agir envers les membres de l’équipe municipale et sur l’impact de l’attitude et du comportement de tout un chacun sur l’autre.
- Sensibiliser toute l’équipe municipale quant à l’importance d’entretenir des relations empreintes de civisme.
- Instaurer une culture de respect, de civilité et de courtoisie.
- Prévenir les conflits en valorisant une culture de respect, de civilité et de courtoisie.

« La civilité est un comportement empreint de respect mutuel qui implique, notamment, l’écoute, la collaboration, la politesse et la courtoisie. »

2. VALEURS DE L’ÉQUIPE

En plus des valeurs énoncées dans les codes d’éthique et de déontologie de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, l’équipe s’engage à respecter les valeurs suivantes :

Respect	Écoute
Travailler dans un environnement sain et empreint de respect et de collaboration.	Prêter attention aux propos des autres afin de favoriser un dialogue constructif.
Civisme	Empathie
Communiquer avec politesse, courtoisie et savoir-vivre, aux moment et endroit opportuns.	Comprendre les idées des autres et leurs points de vue, même lorsque ceux-ci divergent des nôtres.

Collaboration	Ouverture
Collaborer en faisant preuve d'esprit d'équipe, d'engagement et de soutien.	Faire preuve d'ouverture face aux idées et opinions des autres.

3. ENGAGEMENTS

- Agir en fonction des valeurs du présent guide.
- Porter une attention particulière à son propre comportement pour faire preuve, en tout temps, de civilité.
- Ne pas tolérer de situation d'incivilité.

« Rappelez-vous : ne dites pas ou ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous dise ou fasse! »

ADOPTION :

Par : Madame Lyne Gagnon
Résolution : 2024-09-156

Le 3 septembre 2024

PROMULGATION :

Le 4 septembre 2024

ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le 4 septembre 2024

Rémi Fortin,
maire

Joyce Bérubé,
directrice générale et
greffière-trésorière



Annexe 1 – Attestation de réception et de prise de connaissance

**Canada
Province de Québec
Saint-René-de-Matane**

**ATTESTATION DE RÉCEPTION ET DE PRISE DE
CONNAISSANCE DU CODE DE CIVILITÉ DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Je soussigné, _____, confirme avoir reçu une copie de la politique 2024-02 concernant le code de civilité de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Je reconnais avoir lu et compris les termes de la politique et en accepte les conditions.

Signée ce _____

Signature de l'employé ou de l' élu

Pour l'administration :

Je confirme avoir reçu la présente attestation en date du _____ et l'avoir versée au dossier de l'employée ce même jour.

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière